



FIN DES OPÉRATIONS DE REGROUPEMENT DES ACTIONS ET PREMIÈRE COTATION DES ACTIONS NOUVELLES

Europlasma, expert des solutions de dépollution, de valorisation matière et de décarbonation, annonce la finalisation des opérations de regroupement des actions composant son capital social, à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq mille (5.000) actions anciennes, conformément au calendrier annoncé par [communiqué du 10 avril 2024](#).

À compter de ce jour et sans démarche requise de la part des actionnaires, les actions anciennes (code ISIN FR001400CF13) sont radiées de la cote tandis que les actions nouvelles issues du regroupement sont négociables sur le marché Euronext Growth Paris sous un nouveau code ISIN : FR001400PDG8.

Les principales caractéristiques des actions nouvelles sont les suivantes :

- Nombre d'actions nouvelles : 1.705.392
- Valeur nominale d'une action nouvelle : 1 euro
- Code ISIN des actions nouvelles : FR001400PDG8
- Code mnémorique des actions nouvelles : ALEUP
- Les actions nouvelles confèrent de plein droit, sans l'accomplissement d'aucune formalité, les mêmes droits que les actions anciennes qu'elles remplacent.

Les actionnaires détenant un nombre d'actions anciennes formant un multiple de 5.000 n'ont aucune démarche ou formalité à accomplir. Ces actions ont été regroupées automatiquement par leur intermédiaire financier, à raison d'une (1) action nouvelle pour cinq mille (5.000) actions anciennes.

Les actionnaires ne détenant pas un nombre d'actions anciennes formant un multiple de 5.000 recevront automatiquement de leur intermédiaire financier une indemnisation correspondant aux actions formant rompus dans un délai de trente (30) jours à compter du 28 mai 2024, soit au plus tard le 1^{er} juillet 2024.

Ces opérations ont été réalisées conformément à la décision de l'assemblée générale de la Société du 20 juin 2023 prise aux termes de sa huitième résolution et sur le fondement des articles L. 228-29-1 et suivants du Code de commerce et de l'article 6 du décret n°48-1683 du 30 octobre 1948 fixant certaines caractéristiques des valeurs mobilières.

Pour toute question portant sur les opérations de regroupement, une [foire aux questions \(FAQ\)](#) a été mise à la disposition des actionnaires sur le site internet de la société. En outre, pour toute question d'ordre général concernant les actions Europlasma, la Société met également à disposition des actionnaires des éléments d'information en réponse aux « [questions fréquentes](#) » au sein de l'espace investisseurs de son site internet.

Calendrier des opérations à venir

OPERATIONS DE REGROUPEMENT	
Première cotation des actions nouvelles	28/05/2024
Record date	29/05/2024
Attribution des actions nouvelles	30/05/2024
GESTION DES ROMPUS	
Date de début d'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	28/05/2024
Date limite d'indemnisation des rompus par les intermédiaires financiers	01/07/2024

À propos d'EUROPLASMA

Europlasma est un groupe français expert dans la dépollution, dont le savoir-faire depuis plus de 30 ans s'appuie sur sa technologie propriétaire, la torche à plasma, permettant d'obtenir de très hautes températures. Le métier d'Europlasma consiste à concevoir et développer les nombreuses applications de la torche à plasma, au service de l'homme et de son environnement. Ses solutions innovantes sont destinées au traitement et à la valorisation des déchets dangereux, la production d'énergie verte ainsi qu'à des applications pour les industries soucieuses de réduire leur empreinte environnementale. L'action EUROPLASMA est cotée sur Euronext Growth Paris (FR001400PDG8-ALEUP / LEI 969500WYVNHV1ABQ250). Pour plus d'informations : www.europlasma.com.

Contacts :

Europlasma

Relations actionnaires

+ 33 (0) 556 497 000 – contactbourse@europlasma.com

ACTUS finance & communication

Pierre JACQUEMIN-GUILLAUME – Relations Investisseurs

+ 33 (0) 153 673 679 – europlasma@actus.fr

Amaury DUGAST – Relations Presse

+ 33 (0) 153 673 674 – adugast@actus.fr

Avertissement

Le présent communiqué peut contenir des informations et déclarations prospectives relatives à Europlasma et à ses activités. Europlasma estime que ces informations et déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables à la date de leur diffusion. Toutefois, aucune garantie ne peut être donnée quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ce communiqué qui sont soumises à des facteurs de risques, dont ceux décrits au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com). Le marché Euronext Growth sur lequel les actions Europlasma sont admises à la négociation est un système multilatéral de négociation tel que défini à l'article 4, paragraphe 1, point 22), de la directive 2014/65/UE du 15 mai 2014, enregistré comme un marché de croissance des PME. Les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur Euronext Growth ne sont pas soumises aux mêmes règles que les sociétés dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé. Elles sont au contraire soumises à un corps de règles moins étendu et adapté aux petites entreprises de croissance. Le risque lié à un investissement sur le marché Euronext Growth peut en conséquence être plus élevé que sur un marché réglementé. Les informations et déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'Europlasma ou que Europlasma ne considère pas comme significatifs à cette date. Les performances futures d'Europlasma peuvent en conséquence différer sensiblement des informations et déclarations prospectives communiquées et Europlasma ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces informations et déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou pour toute autre raison. Le présent communiqué et les informations qu'il contient ne constituent pas une offre ou une sollicitation pour la vente ou l'achat de titres émis par la Société.

La société EUROPLASMA rappelle qu'elle a mis en place un financement sous forme de bons d'émissions d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles et/ou existantes de la Société avec bons de souscriptions d'actions attachés le cas échéant avec la société Environmental Performance Financing, société du groupe Alpha Blue Ocean, qui, après avoir reçu les actions issues de la conversion ou de l'exercice de ces

instruments, n'a pas vocation à rester actionnaire de la Société. Les actions, résultant de la conversion ou de l'exercice des titres susvisés, seront, en général, cédées sur le marché à très brefs délais, ce qui peut créer une forte pression baissière sur le cours de l'action. Les actionnaires peuvent subir une perte de leur capital investi en raison d'une diminution significative de la valeur de l'action de la Société, ainsi qu'une forte dilution en raison du grand nombre de titres émis au profit de la société Environmental Performance Financing. Les investisseurs sont donc invités à être très vigilants avant de prendre la décision d'investir dans les titres de la Société dans la mesure où ces opérations de financement peuvent avoir un fort impact dilutif, particulièrement lorsqu'elles sont réalisées de façon successive. La Société rappelle que cette opération de financement dilutif n'est pas la première qu'elle a mise en place. Les investisseurs sont notamment invités à prendre connaissance des risques afférents à ces opérations, mentionnés dans le communiqué ci-dessous ainsi qu'au chapitre 2 du Rapport Financier Annuel pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 disponible sur le site www.europlasma.com dans la rubrique « information règlementée » ainsi que dans ses rapports de gestion annuels et ses communiqués de presse (documents disponibles sur le site www.europlasma.com).